



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 18 octobre 2022,

Sénatrice de la Haute-Savoie

Gens du voyage : Sylviane Noël dépose un amendement pour améliorer la réponse pénale face à la recrudescence des occupations illicites en réunion

Chaque année en France, de nombreux groupes se revendiquant des gens du voyage s'installent sur des terrains privés ou publics en toute illégalité. Ces installations illicites sont de plus en plus souvent accompagnées de troubles à l'ordre public causant des nuisances à tout un chacun. Face à ce constat, récurrent dans les communes de Haute-Savoie, la Sénatrice Sylviane Noël a déposé un amendement au projet de loi orientation et programmation du Ministère de l'Intérieur pour améliorer la réponse pénale pour tout délit commis en réunion corrélé à une installation illicite.

Cette année encore, notre département a été le théâtre d'action de nombreux groupements dont les membres peuvent difficilement être qualifiés de « gens du voyage », tant ils ne voyagent plus ou très peu et s'apparentent davantage à des voyous sans foi ni loi, ne respectant rien, se moquant de tout, laissant à chacun de leurs passages une désolation et une colère immenses.

Pourtant, malgré ces méfaits, ces communautés peuvent continuer de se prévaloir des dispositions de la loi Besson, qui privent la collectivité du bénéfice de la procédure d'expulsion par la voie administrative (la plus rapide, la moins coûteuse et la plus efficace), dans l'hypothèse où ladite collectivité n'aurait pas complètement rempli ses obligations au regard du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, schéma toujours plus exigeant et coûteux et dont les prescriptions ne sont plus tenables pour les élus.

La situation qui prévaut actuellement n'est plus admissible. La loi Besson montre chaque jour ses limites et ses failles – beaucoup de droits pour certains, beaucoup d'obligations pour d'autres –, qui conduisent à de telles dérives. **Nombre de maires et élus locaux de notre département sont en première ligne face à ces situations difficiles, complètement désemparés, se sentant abandonnés par l'Etat.**

Face à un tel déséquilibre entre les droits et les devoirs de chacun, j'ai souhaité profiter de l'examen de la loi d'orientation et de programmation du Ministère de l'Intérieur en déposant un amendement prévoyant que pour tout groupe auteur d'installations illicites sur un terrain public ou privé sur lequel il est commis des délits ou infractions, ne puisse pas se prévaloir des mesures protectrices de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 et qu'en conséquence leur expulsion par la voie administrative puisse être requise.

Malheureusement, ce dernier n'a pas été retenu par le Gouvernement mais il aura permis d'engager un débat avec le Ministre de l'intérieur sur ce sujet sensible car dans sa réponse, Gérald Darmanin s'est montré favorable à un durcissement de la loi pour répondre à ce type de situation.

Par ailleurs, le Ministre s'est également montré favorable à ce que les aires d'accueil des gens du voyage puissent être comptabilisées dans le décompte des logements sociaux au titre de la loi SRU, mesure que j'ai réclamée à de nombreuses reprises à travers de nombreux amendements mais qui a toujours été rejetée.

Contact presse :

Anne-Gabrielle JOUFFREY MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 10 – ag.mathieu@sylvianoel.fr

COMMUNIQUE de PRESSE

de SYLVIANE NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie

Je saisisrai donc cette main tendue du Gouvernement pour pousser cette réforme profonde de la loi Besson que nous réclamons depuis tant d'années en partenariat avec mes collègues parlementaires de la Haute-Savoie

Retrouvez en pièce-jointe l'amendement dans son intégralité ainsi qu'un extrait du compte-rendu de la séance du 13 octobre 2022.

Contact presse :

Anne-Gabrielle MATHIEU – Cabinet parlementaire de Sylviane NOEL

04 50 25 18 11 – ag.mathieu@sylvianoel.fr

